



Composition pénale puis ordonnance pénale

Par **Romain2206**, le **24/02/2010 à 08:48**

Bonjour,

je viens soumettre ici une question.

Je possède mon permis depuis octobre 2007.

En Février 2009 je me fais contrôler positif à l'alcool lors d'un contrôle routier : Composition pénale le jour même --> 4mois de suspension +90€ + stage + visite médicale..

J'ai payé l'amende et effectué le stage mais pas la visite médicale, j'ai un peu laissé trainer l'affaire (plus besoin de la voiture)

j'ai repris le volant en décembre 2009 et de nouveau contrôle positif (ce n'est pas une récidive). je ne possédais pas le papier rose mais ce n'est pas une conduite sans permis puisque toujours 6 points dessus "suspendu médical"

je me suis vu notifier une ordonnance pénale et lors du verdict ce mois ci j'ai écopé de 5 mois de suspension de permis.

Cela fait un an que mon permis est suspendu et que je ne l'ai pas récupéré.

Est-ce que l'on peut considérer que ces 5 mois qui viennent de tomber sont déjà effectués?

Je sais également que je devrais dans tout les cas attendre au moins 6 mois pour repasser mon permis (plus de points)

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/02/2010** à **13:11**

Bonjour,

Allez en préfecture demander votre relevé de points puis revenez nous voir.